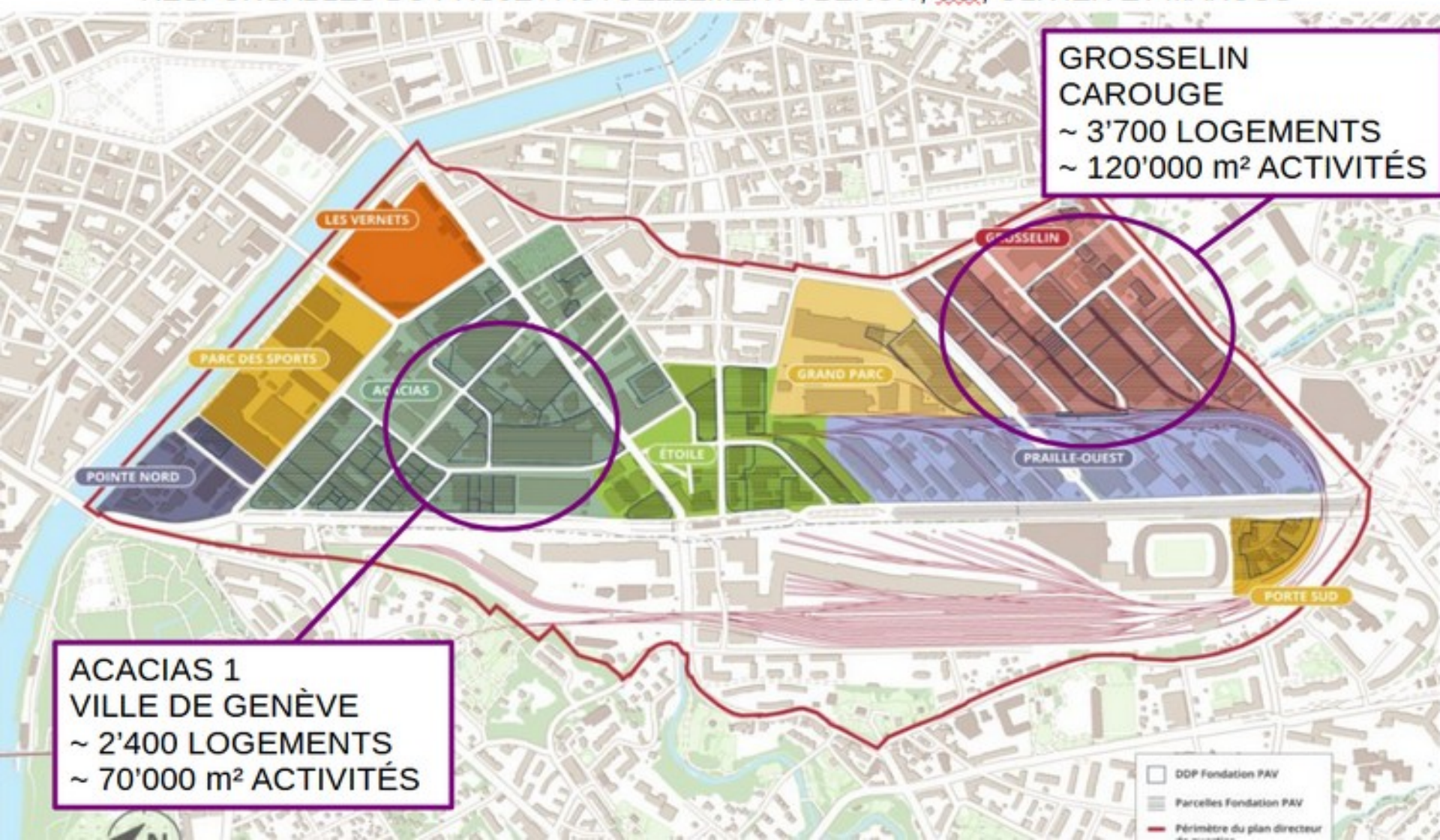


PROJET PAV – PLQ ACACIAS 1

PRÉPARATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

RÉPONSE AU CONCOURS ORGANISÉ PAR LA FONDATION PAV

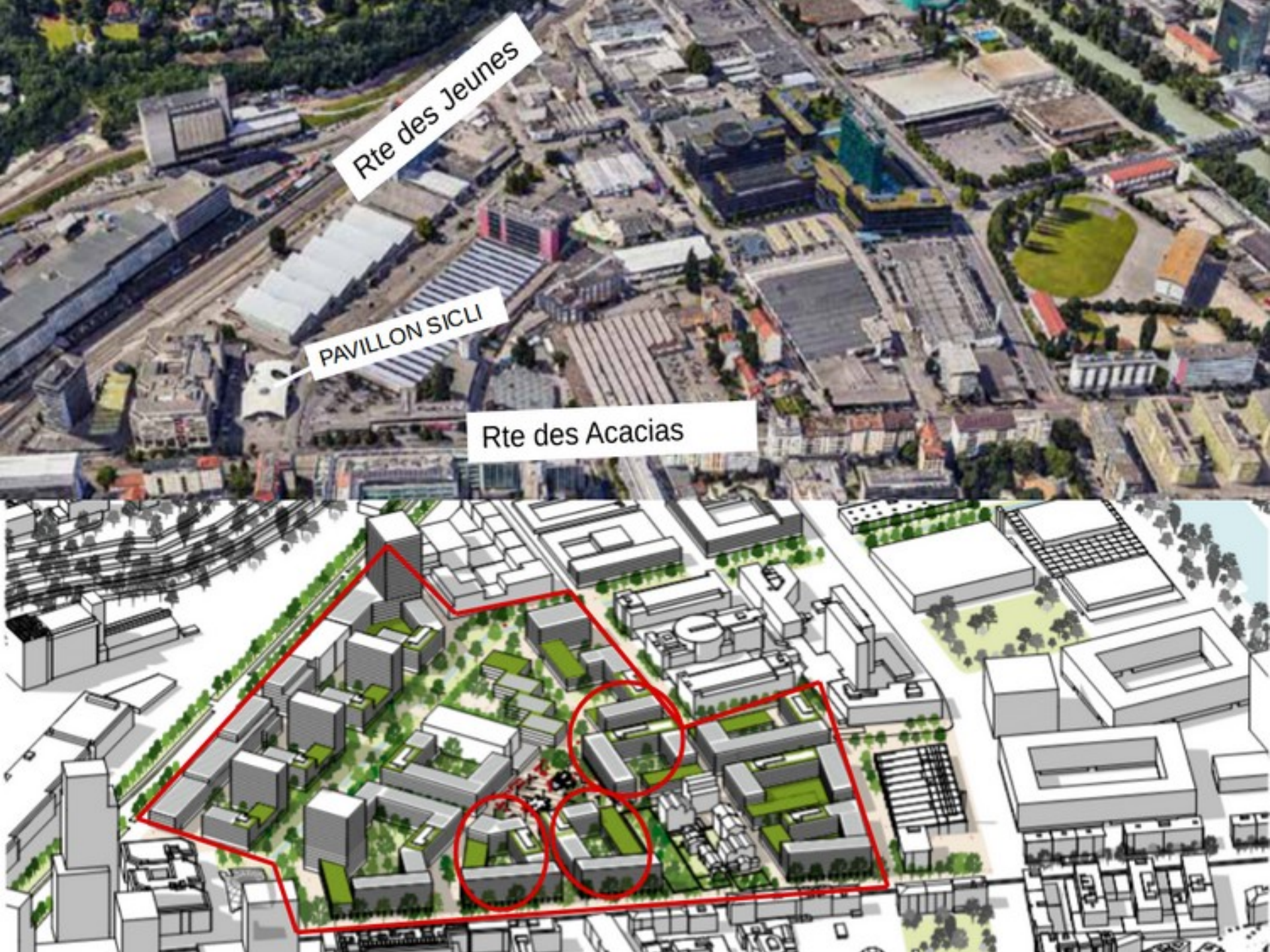
RESPONSABLES DU PROJET ACTUELLEMENT : BENOÎT, ULI, OLIVIER ET MARCOS

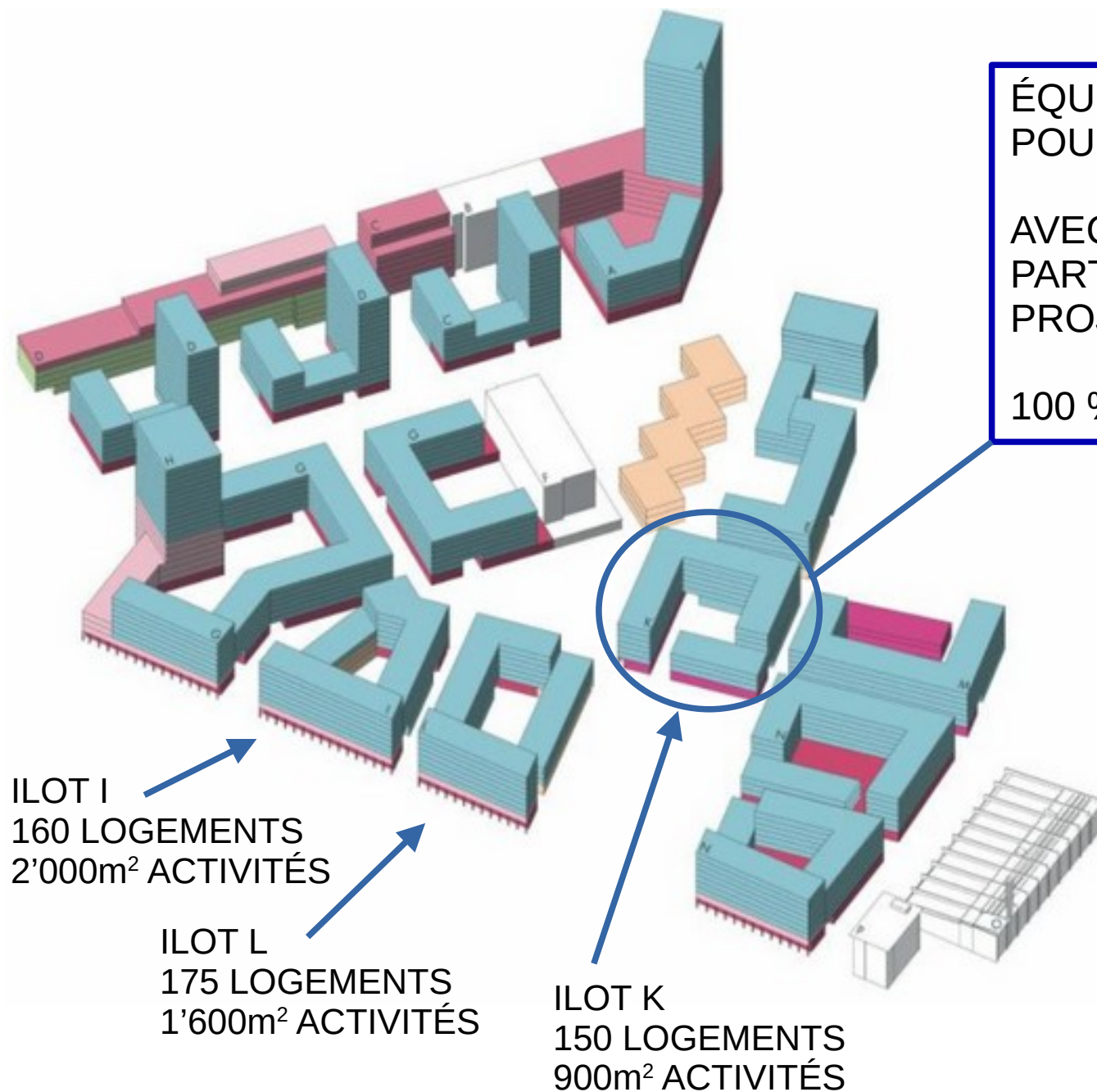


Rte des Jeunes

PAVILLON SICLI

Rte des Acacias





CHARTRE ÉTHIQUE DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ÉQUILIBRE

adoptée le 11 mai 2005 - complétée le 12 mai 2015 - modifiée le 23 novembre 2020

La présente charte exprime la raison d'être, les valeurs et les objectifs propres à la coopérative, auxquels s'identifient ses membres



Conscient-e-s de l'ampleur des défis globaux et locaux liés à la dégradation de la biosphère, à l'extinction des espèces, au changement climatique et à la répartition inéquitable des richesses ;

Indigné-e-s par notre incapacité, en tant qu'êtres humains, à relever ces défis alors qu'ils sont identifiés depuis des décennies ;

Convaincu-e-s que face à ces problèmes de nature systémique, notre modèle économique globalisé — qui mise sur l'intérêt personnel — nous précipite dans une impasse ;

Persuadé-e-s qu'une coopérative participative d'utilité publique et sans but lucratif symbolise un acte de résistance et une source d'inspiration pour nous aider à sortir de cette impasse ;

Nous affirmons que notre raison d'être est d'œuvrer avec solidarité, sincérité et enthousiasme à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement et son utilisation par l'être humain¹.

**LE PAV, AVEC SES ~12'000 NOUVEAUX LOGEMENTS
ET ~6'000 NOUVEAUX EMPLOIS (HORIZON 2050)**

**UNE OCCASION UNIQUE DE
RÉALISER NOTRE CHARTE**

1 Inspiré de l'Article 73 de la Constitution de la confédération helvétique sur le développement durable.